Nations Unies S/2005/82



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2005

Original: français

Lettre datée du 10 février 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire en date du 30 juillet 2004, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes lettres précédentes transmettant au Président du Conseil de sécurité les rapports du Groupe de suivi tripartite créé en vertu de l'Accord d'Accra III.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les neuvième et dixième rapports du Groupe de suivi tripartite, portant sur les périodes du 1er au 17 décembre 2004 et du 18 décembre 2004 au 15 janvier 2005 (voir annexes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-23566 (F) 170205 170205

Annexe I

[Original : anglais]

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Neuvième rapport du Groupe de suivi pour la période allant du 1er au 17 décembre 2004

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi conformément à l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004, en vertu duquel le Groupe de suivi tripartite doit présenter toutes les quinzaines des rapports sur la situation en Côte d'Ivoire et sur les progrès accomplis sur la voie de l'application de l'Accord d'Accra III. Il couvre les principaux événements survenus entre le 1er et le 17 décembre 2004. En raison des vacances saisonnières et de fin d'année, la deuxième moitié du mois de décembre sera couverte dans le dixième rapport qui sera publié pendant la première quinzaine du mois de janvier 2005.

II. Vue d'ensemble

2. Pendant la période examinée, la situation globale en Côte d'Ivoire est demeurée calme en dépit d'un climat tendu à la suite des attaques armées qui se sont produites au début du mois de novembre. Les attaques menées par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) sous le nom de code Opération dignité et la réaction des forces de l'Opération Licorne ont continué de faire l'objet de débats houleux et animés. La question a été traitée tous les jours par les médias. La Ministre française de la défense, Michèle Alliot-Marie, a confirmé que les troupes françaises avaient ouvert le feu sur des civils parce qu'elles se trouvaient en état de légitime défense et dans le cadre de leur mission qui consistait à protéger les civils et évacuer les nationaux étrangers d'Abidjan. Les autorités ivoiriennes ont demandé l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur ces événements, en particulier pour déterminer les circonstances qui ont entraîné la destruction de tous les appareils de l'armée de l'air ivoirienne par les forces de l'opération Licorne. D'après les rapports quotidiens des médias, l'opinion publique est très agitée, enflammée par le mouvement des Jeunes patriotes.

3. Le 10 décembre 2004, le Président Gbagbo a publié un décret interdisant toute manifestation à Abidjan jusqu'au 15 mars 2005. Cette décision a été prise après que Charles Blé Goudé, le chef des Jeunes patriotes, a appelé ceux qui le soutiennent à participer à une série de manifestations pour demander le départ des troupes françaises.

4. Outre ces débats sans fin, la politique nationale a surtout été marquée par l'impact de la Mission de facilitation de l'Union africaine dirigée par le Président Thabo Mbeki, les spéculations sur le régime de sanctions imposé par la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 15 novembre 2004 et la menace d'un soulèvement social généralisé face à la dégradation de la situation économique et des conditions de vie.

5. Il importe cependant de souligner qu'on a observé certaines évolutions positives dans le processus de paix pendant la période considérée et par la suite. Le Président, le Premier Ministre, les principaux acteurs de toutes les formations politiques, les membres du Gouvernement de réconciliation nationale et en particulier le Président et les députés de l'Assemblée nationale ont fait preuve d'une certaine volonté politique pour accélérer le processus. Il reste à voir s'il sera possible de maintenir cet élan.

III. Évolution du processus de paix

Mission de facilitation de l'Union africaine

6. Le Médiateur de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki, a effectué sa deuxième mission en Côte d'Ivoire du 2 au 6 décembre 2004. Il a emmené avec lui une délégation composée de membres venus d'horizons divers, à savoir de certains responsables sud-africains et de représentants du Comité de suivi, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Au cours de sa mission de quatre jours, le Président Mbeki a rencontré à plusieurs reprises le Président Gbagbo, le Premier Ministre Seydou Diarra et les ministres du Gouvernement de réconciliation nationale, le Président, le Bureau et les principaux groupes de l'Assemblée nationale et toutes les forces politiques. Il s'est ensuite rendu à Bouaké le 5 décembre 2004 pour y rencontrer les Forces Nouvelles.

7. Le Président Mbeki s'est efforcé lors de son exposé et de ses contacts avec toutes les parties ivoiriennes de faire passer un message politique insistant sur la nécessité de remettre de toute urgence le processus de paix sur les rails en agissant de bonne foi. Il a expliqué que l'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'Accord d'Accra III a malheureusement révélé que l'obstacle sous-jacent au processus de paix est le manque de confiance mutuelle entre les parties ivoiriennes et le fait que les engagements pris ne le sont pas de bonne foi.

8. Les représentants de la Banque mondiale et du FMI ont souligné la gravité du ralentissement de l'économie ivoirienne, qui a des conséquences tragiques pour le pays et des répercussions négatives sur la stabilité économique et politique de la sous-région. Les deux institutions financières se sont dites prêtes à explorer tous les moyens envisageables pour aider la Côte d'Ivoire dès qu'elles recevraient l'assurance de la bonne foi et de l'engagement sincère du Gouvernement ivoirien envers le processus de paix comme point de départ d'un possible redressement économique. Il a été fait part de ces intentions au Président, au Premier Ministre et au Gouvernement lors d'entretiens.

9. En vue d'améliorer la méthode de présentation des propositions du Président Mbeki, il a été convenu de les organiser en un petit groupe de questions centrales assorties de délais sans fixer comme par le passé de dates précises, ce qui a souvent été source de controverses à la première difficulté d'application, comme l'ont montré récemment les réactions partisanes par rapport aux dates fixées aux termes de l'Accord d'Accra III. On trouvera ci-après décrites dans les grandes lignes les

mesures proposées par le Président Mbeki pour chacun des cinq grands thèmes de sa mission, qui ont été acceptées par tous les acteurs politiques ivoiriens.

i) Le programme législatif

Le Gouvernement et l'Assemblée nationale sont convenus d'appliquer le programme législatif prévu par l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Gouvernement transmettra tous les textes législatifs à l'Assemblée nationale pour examen. Si les textes adoptés ou proposés ne respectent pas la lettre et l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis, le Comité de suivi les examinera et informera l'Assemblée nationale de ses conclusions. L'Assemblée générale devait initialement examiner le texte de l'amendement à l'article 35, dont elle a été saisie le 3 décembre 2004, lors de sa session extraordinaire de janvier 2005. Cependant, le mardi 7 décembre 2004, l'Assemblée nationale a décidé d'examiner ce texte après déclaration d'urgence. Tous les autres textes doivent faire l'objet d'un examen et d'une prise de décisions avant la fin de la présente session ou peu de temps après.

ii) Désarmement, démobilisation et réinsertion

Toutes les parties sont convenues que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion devait désormais être lancé et mené à bien dans le cadre de l'Accord conclu récemment à Yamoussoukro par la Commission quadripartite militaire. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR) sera chargée de le mettre en œuvre, sous la supervision du Premier Ministre. Les consultations relatives au financement du lancement de ce programme sont en cours. Les Forces Nouvelles ont cependant insisté pour que seules les forces de l'ONUCI contribuent au bon déroulement de l'exercice dans les zones qui sont sous leur contrôle.

iii) Fonctionnement du Gouvernement de réconciliation nationale

Il est urgent de réunir tous les ministres du Gouvernement. Il a été convenu que tous les ministres devaient retrouver leur poste et travailler en équipe pour permettre le bon fonctionnement du Gouvernement, qui doit être à même d'appliquer son programme conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis et au décret sur la délégation des pouvoirs au Premier Ministre signé par le Président Laurent Gbagbo. Il importe cependant d'accomplir des progrès pour garantir la sécurité des ministres. Le Premier Ministre doit également régler d'autres problèmes comme celui des ressources nécessaires pour que les ministres puissent travailler efficacement.

iv) Instauration d'un climat propice à la liberté de l'activité politique et au fonctionnement des institutions de l'État

Plusieurs mesures sont apparues importantes pour améliorer la sécurité dans la société en général, à savoir l'organisation de patrouilles conjointes des FANCI et des forces de l'ONUCI à Abidjan, le lancement d'initiatives pour pousser les « Jeunes patriotes » à quitter la rue, la réorganisation de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et la fin des campagnes incitant à la haine dans les médias.

v) Rétablissement des services sociaux et redéploiement de l'administration dans l'ensemble du pays

Dans le cadre de la réunification, des mesures doivent être prises de manière progressive pour rétablir de toute urgence les services sociaux (établissements scolaires et hôpitaux) et les services publics comme l'eau et l'électricité. L'interruption de ces services est due en partie aux mesures prises pour punir la population de son soutien à la rébellion et en partie au manque d'entretien et à l'insuffisance des revenus dans les zones touchées. Il est urgent de prendre des mesures pour régler le problème qui a désormais de graves conséquences sur les plans de la santé et de l'éducation. Le rétablissement de ces services doit être concomitant avec le redéploiement de l'administration et de l'appareil judiciaire, ce qui devrait avoir pour effet de rétablir la liberté de circulation des personnes, des marchandises et des services et de normaliser progressivement la vie économique dans les zones qui se trouvent sous le contrôle des Forces Nouvelles.

10. Toutes les mesures prévues dans le Programme d'action nécessiteraient, comme l'a indiqué le Président Mbeki, la mise en place de mécanismes de suivi plus efficaces et dynamiques par le Comité de suivi (Linas-Marcoussis) et le Groupe de suivi tripartite (Accra III). C'est à ces mécanismes qu'il incombe désormais de relever les nouveaux défis.

11. Il a souvent été suggéré pendant la mission de renforcer le rôle des opérations de maintien de la paix de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Cela apparaît particulièrement important sur le plan de la sécurité – en ce qui concerne les placements en détention préventive, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et éventuellement un renforcement de la présence des troupes de l'ONUCI dans les zones actuellement contrôlées par les Forces Nouvelles. Il conviendra d'analyser et d'examiner avec le plus grand soin ces questions pour appliquer de manière réaliste les mesures prévues dans le cadre d'un nouveau mandat et avec des ressources supplémentaires. Il faut aussi mieux définir le rôle du Comité de suivi pour qu'il soit plus dynamique et efficace afin d'accélérer le rythme du processus de paix.

Évolution de la situation après la mission Mbeki

12. À l'initiative du Premier Ministre, des réunions ont été organisées entre l'ONUCI, le Gouvernement de réconciliation nationale et les forces de défense et de sécurité nationales, sur les thèmes suivants : a) la sécurité des ministres; b) la création de patrouilles conjointes; c) le démantèlement des divers points de contrôle à Abidjan; et d) le désarmement des milices et des groupes paramilitaires.

13. En ce qui concerne la sécurité des ministres, il a été procédé à un examen des dispositions actuelles (à savoir que les forces de sécurité gouvernementales assurent la sécurité des résidences, bureaux et déplacements de quelque 26 ministres et que l'ONUCI assure celle des 12 ministres et responsables des Forces Nouvelles). Pour répondre aux nouveaux besoins en matière de sécurité apparus au lendemain des événements de novembre, il fallait réévaluer de toute urgence les dispositions de sécurité existantes. Il s'agirait notamment de fournir aux forces de défense et de sécurité nationales : a) des moyens logistiques renforcés et du personnel supplémentaire; et b) d'améliorer la formation en matière de protection rapprochée.

14. À cet égard, l'ONUCI a indiqué que le Secrétaire général avait recommandé au Conseil de sécurité de renforcer ses moyens en matière de sécurité, sur le plan logistique et humain.

15. La réduction des risques au siège du Gouvernement, particulièrement à Abidjan, était essentielle pour s'occuper efficacement des autres éléments du plan d'action Mbeki. En raison de l'insuffisance des ressources et des moyens logistiques des forces de défense et de sécurité, et du manque de coordination entre ces dernières et l'ONUCI, on craignait que si ces obstacles n'étaient pas surmontés en temps voulu, le résultat des patrouilles conjointes ne soit compromis.

16. En ce qui concerne les points de contrôle, on s'accordait à reconnaître que l'existence de multiples points de contrôle portait préjudice non seulement au processus de paix mais aussi à la reprise de l'activité économique. Une stratégie d'application serait élaborée en s'appuyant sur : a) le plan gouvernemental existant (chef d'état-major de l'armée); et b) la matrice de sécurité conjointe adoptée par le Gouvernement et l'Équipe des Nations Unies chargée de la sécurité.

17. Le Premier Ministre a décidé que tout serait fait pour que les Forces Nouvelles participent à ces réunions techniques consultatives. Après examen, le Ministre de la sécurité ferait une présentation au Conseil des ministres afin de solliciter l'assentiment et l'appui effectif du Gouvernement, y compris la mobilisation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des mesures relatives à la sécurité.

18. Comme suite à la mission du Président Mbeki et à la demande du Secrétaire général des Forces Nouvelles, une équipe de l'ONUCI s'est rendue à Bouaké le 14 décembre 2004 afin de : a) parler du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et de questions relatives à la sécurité, avec les Forces Nouvelles et solliciter leurs vues; b) tenir les Forces Nouvelles informées des préparatifs du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion; et c) décider de la marche à suivre.

19. L'équipe de l'ONUCI a confirmé que le financement serait assuré pour la première phase du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion initialement prévue dans la partie orientale du pays (Boundokou-Bouna) et que tout serait fait pour assurer la sécurité sur les sites et dans les zones du programme comme prévu dans le plan d'opérations conjointes. Il a été souligné que le lancement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion créerait une dynamique favorisant le renforcement de la confiance et la mobilisation de ressources pour les phases suivantes du programme.

Programme législatif

20. Le 6 décembre 2004, le Comité des affaires institutionnelles et générales de l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le texte sur le régime juridique régissant la presse. Le 7 décembre, ce comité a adopté le texte sur le régime juridique régissant les médias audiovisuels.

21. Le 9 décembre 2004, l'Assemblée nationale réunie en session plénière a adopté la loi relative à la Commission électorale indépendante. Le Rassemblement des républicains (RDR) a critiqué le texte car, selon lui, il ne correspondait ni à l'esprit ni à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

22. Le projet d'amendement des articles 35 et 55 de la Constitution a été examiné le 10 décembre par le Comité qui l'a adopté.

23. Le 17 décembre 2004, l'amendement du Code de la nationalité, la loi spéciale relative à la naturalisation et la loi d'adoption du projet d'amendement des articles 35 et 55 de la Constitution par l'Assemblée nationale ont été adoptés par l'Assemblée nationale réunie en session plénière. La loi organique régissant les référendums en Côte d'Ivoire doit être débattue par le Comité et adoptée par l'Assemblée nationale réunie en session plénière d'ici au 23 décembre 2004. Après adoption de ces lois par l'Assemblée, toutes les mesures législatives prévues dans l'Accord de Linas-Marcoussis auront été prises par la législature.

IV. Situation de l'aide humanitaire et des droits de l'homme

24. Dans l'ouest et le nord du pays, il a été signalé que les populations locales et les agents des services d'aide humanitaire avaient souffert du manque de respect dont faisaient preuve, en général, les belligérants à l'égard du droit international, et qu'un renforcement des mesures de sécurité et de protection était nécessaire, en particulier dans la zone de confiance. À la suite de récentes missions d'évaluation effectuées à Guiglo, Korhogo, Bouaké et Abidjan, on s'était surtout inquiété de la situation dans les domaines de la protection, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement et l'éducation. Les derniers événements de novembre 2004 ont provoqué une nouvelle vague de déplacements de personnes, à l'intérieur et hors du pays. Des missions d'évaluation effectuées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF et le PAM ont révélé que plus de 2 500 personnes déplacées ont été regroupées à Prikro et à Mbahiakro. On s'est également inquiété du manque de nourriture, d'eau potable et d'équipements sanitaires. On avait également signalé le nombre croissant de personnes déplacées se rendant de Bouaké à Abobo (à Abidjan).

V. Conclusion

25. Malgré les inquiétudes suscitées par les événements de novembre 2004, il y a eu des progrès considérables dans l'application du processus de paix par le Président Gbagbo et l'Assemblée nationale. Cette évolution encourageante, si elle devait se confirmer, pourrait être prise en compte par le Conseil de sécurité et par le Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, qui devait se réunir le 10 janvier 2005.

26. En l'état actuel des choses, l'attention est concentrée sur l'application des étapes suivantes des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Il s'agit du désarmement, du rétablissement de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, et du

redéploiement de la fonction publique dans tout le pays, qui doivent créer un environnement favorable permettant de s'acheminer librement vers des élections libres et régulières en 2005.

Au nom du Groupe :
L'Ambassadeur,
Président
(*Signé*) Raph **Uwechue**

Le 17 décembre 2004

Annexe II

[Original : anglais]

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Dixième rapport du Groupe de suivi

Portant sur la période du 18 décembre 2004 au 15 janvier 2005

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004, qui a prié le Groupe de suivi tripartite de rendre compte tous les 15 jours de la situation en Côte d'Ivoire et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III. Il couvre les faits marquants survenus du 18 décembre 2004 au 15 janvier 2005.

II. Vue d'ensemble

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme mais toujours imprévisible. La situation dans la zone de confiance est restée tendue, particulièrement dans l'ouest, où on a signalé de nombreux accrochages entre ethnies et des crimes commis par des groupes armés. Des rumeurs de coup d'État ont alimenté les spéculations quant au calme précaire qu'avait connu la situation politique générale pendant la période des fêtes et les célébrations du Nouvel An.

3. Le 22 décembre 2004, une expérience de patrouilles conjointes faisant appel à la police civile et aux forces de défense et de sécurité ivoiriennes a débuté, pour une période de trois semaines, dans divers quartiers d'Abidjan. Ces dispositions avaient été prises lors de consultations menées sous les auspices du Premier Ministre, du Ministre de la sécurité et du Ministre de la défense. Ces opérations pilotes devaient être réévaluées à la faveur de l'expérience sur le terrain. Jusqu'à présent, l'expérience est apparue utile et efficace dans la gestion de la sécurité.

4. Ailleurs, la question dominante dans la situation politique générale au cours de la période considérée concernait la manière dont les sanctions prévues par la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 15 novembre 2004, allaient être appliquées et ressenties dans le pays. Diverses forces politiques n'ont pas tardé à s'en prendre les unes aux autres et à s'accuser mutuellement d'entraver le processus de paix. Elles attendaient toutes sur la même impatience de connaître l'issue du Sommet du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine qui devait se tenir les 10 et 11 janvier 2005 à Libreville (Gabon). Le Sommet s'étant conclu le 10 janvier 2005, le Président Mbeki, poursuivant sa mission, s'est rendu en Côte d'Ivoire le 11 janvier. Dans cette course contre la montre, le Président Mbeki n'a pu que rencontrer brièvement le Président, le Premier Ministre et les membres du Conseil des ministres. Les Forces Nouvelles n'ont pas assisté à la réunion invoquant des problèmes de sécurité. On attend avec impatience de connaître les détails et les conclusions générales de la mission Mbeki.

III. Évolution du processus de paix

Changements au sein de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)

5. Le 24 décembre 2004, le Président Gbagbo a signé un décret portant modification du statut actuel de la RTI qui est devenue une entité contrôlée par l'État. Le décret a également porté modification de la composition du Conseil d'administration. Sur les 12 membres qui le composent, 7 seraient désignés par le Président. Oulaï Siene, ancien Ministre de la justice (FPI), a été nommé Président du Conseil. À la suite de protestations, l'ancien Directeur général, Kebe Yacouba, qui avait été démis de ses fonctions pendant les événements du 4 novembre 2004, avait été rétabli dans ses fonctions au cours de la deuxième semaine de janvier 2005. Ces changements ont suscité des craintes dans l'opposition qui les a considérés comme des tentatives de la part du Président de s'assurer la mainmise sur les médias, contraires à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui appelait à institutionnaliser la liberté de l'information dans le cadre d'un nouveau système démocratique. À cet égard, les changements opérés au sein de la RTI ont été considérés comme allant à l'encontre de l'application du plan d'action Mbeki tendant à ce que des mesures soient prises pour proscrire les médias de la haine et améliorer le climat général favorisant la sécurité et la stabilité des institutions.

Conseil des ministres

6. Aucune réunion du conseil des ministres n'avait été prévue pendant la période considérée, comme l'avait officiellement annoncé le Gouvernement en raison des vacances de Noël et du Nouvel An. Cependant, le 11 janvier 2005, une réunion du Conseil des ministres a été convoquée d'urgence à Yamoussoukro par le Premier Ministre en consultation avec le Président, afin d'entamer des consultations avec le Président Mbeki au lendemain du Sommet du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine tenu à Libreville. Les Forces Nouvelles n'ont cependant pas assisté à la réunion invoquant des problèmes de sécurité.

Mission de facilitation de l'Union africaine

7. Le Conseil pour la paix et la sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) s'est réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à Libreville (Gabon), le 10 janvier 2005, pour examiner la situation en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et dans la région du Darfour, au Soudan. Pour ses délibérations sur la Côte d'Ivoire, le Conseil s'est fondé sur la mission de médiation entreprise, au nom de l'Union africaine, par le Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki.

8. Le Président Mbeki a présenté un rapport oral au Conseil. Il a exposé les différentes étapes de sa mission de médiation correspondant au plan d'action et au calendrier indicatifs qu'il s'était fixés dans le cadre général de cette mission, qui avaient reçu un large soutien de la part de tous les responsables politiques ivoiriens. Il a passé en revue les quatre principales catégories de questions exigeant une action. S'agissant du programme législatif, il s'est félicité des progrès accomplis grâce à la coopération active tant du Président Gbagbo que du Président et des

membres de l'Assemblée nationale. Toutefois, l'opposition avait émis des réserves quant à la non-conformité de certains textes législatifs tant avec la lettre qu'avec l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis, réserves qu'il espérait encore possible de lever, avec la collaboration du Comité de suivi et de l'Assemblée nationale. Le texte de l'amendement à l'article 35 relatif aux critères d'éligibilité à la présidence de la République avait la plus grande importance. Même s'il convenait de se féliciter de la rapidité avec laquelle l'Assemblée l'avait adopté à une majorité écrasante des voix, de vives inquiétudes persistaient. Le Président Mbeki estimait que le problème politique épineux au cœur du processus de paix ne pourrait être résolu qu'en garantissant l'adoption définitive de ce texte dans le sens indiqué dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Aussi, ne s'agissait-il pas uniquement de la possibilité d'invoquer simplement des dispositions constitutionnelles ou juridiques en matière de référendum. Le règlement de la crise passait avant tout par la mobilisation d'une volonté politique se traduisant par des actes suffisants pour parvenir à un résultat qui reflète effectivement le consensus de Linas-Marcoussis. La réalisation de ces objectifs demanderait plus de temps dans le contexte du programme législatif.

9. En ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), le Président Mbeki a souligné les grandes difficultés qu'il faudrait surmonter avant que tous les intéressés soient disposés à s'y engager. Compte tenu du climat politique actuel et de l'érosion croissante de la confiance entre les belligérants, il faudra redoubler d'efforts en termes de médiation et de persuasion. Il sera nécessaire d'établir un nouveau calendrier après avoir procédé aux consultations requises.

10. Pour ce qui est du fonctionnement du Gouvernement, le Président Mbeki a constaté les efforts déployés par le Premier Ministre pour obtenir le retour des ministres des Forces Nouvelles qui ont durci leur position à cet égard. Celui-ci s'était employé à leur fournir des garanties de sécurité avec l'assistance de l'ONUCI. Le rôle joué par cette dernière dans l'instauration d'un climat propice au bon fonctionnement des institutions nationales a été souligné, notamment en ce qui concerne sa coopération avec les forces de défense et de sécurité en vue d'améliorer la sécurité générale. Des patrouilles conjointes avaient été organisées. On avait mis un frein aux manifestations des militants dans les rues. Malheureusement, les informations concernant la réorganisation de la RTI et les incitations à la haine propagées par les médias demeurent très préoccupantes.

11. Le Président Mbeki s'est déclaré déterminé à poursuivre sa mission en Côte d'Ivoire pour que les accords de paix soient appliqués sur une base saine. À l'issue de la réunion de Libreville, il allait se rendre directement en Côte d'Ivoire, le mardi 11 janvier 2005, pour rencontrer le Président ivoirien, le Premier Ministre, le Conseil des ministres et tous les principaux responsables politiques, en particulier ceux des Forces Nouvelles.

12. Le Président Laurent Gbagbo a été invité à présenter un exposé au Sommet. Il a exprimé sa gratitude au Conseil pour avoir autorisé la mission de facilitation du Président Mbeki. Celle-ci a été accueillie avec toute la volonté politique et le soutien nécessaires, ce qui augurait favorablement du processus de paix auquel avait ainsi été donné un nouvel élan. Pour sa part, le Président Gbagbo a déclaré qu'il avait coopéré pleinement à la mise en œuvre du programme de mesures du Président Mbeki. Il avait accéléré l'adoption des textes législatifs concernés, notamment de celui relatif à l'article 35. Les retards apportés à l'examen des autres textes étaient

imputables au boycott ou à l'absence de certains ministres de l'opposition, notamment ceux des Forces Nouvelles. Néanmoins, le Président Gbagbo a annoncé qu'il veillerait à ce que tous les textes législatifs en instance soient examinés et adoptés par l'Assemblée nationale à sa session extraordinaire. À cet effet, il était nécessaire de reporter le délai fixé au début du mois de février 2005, comme le proposait le Président Mbeki.

13. Le Président Gbagbo s'est déclaré déçu de l'absence de progrès concernant le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, ce qui était imputable aux hésitations des Forces Nouvelles. Il a prié le Conseil de l'aider à réaliser cet objectif prioritaire qui devait aboutir à la réunification du territoire et permettrait de créer les conditions nécessaires à la tenue des élections présidentielles en octobre 2005. C'est dans ce but qu'il avait accéléré le processus d'adoption parlementaire du texte relatif à l'article 35. Le Président Gbagbo estimait que le problème posé par l'article 35 ne pouvait être résolu que par l'organisation d'un référendum dans le strict respect des dispositions constitutionnelles. Toutefois, étant donné que cette position suscitait des protestations, il avait demandé l'avis du Conseil constitutionnel qui ne s'était pas encore prononcé sur la question.

14. Dans un autre domaine, le Président Gbagbo a mentionné les mesures prises au sujet de la RTI, qui visaient la création d'une direction de l'information, à la suite des récents soulèvements militaires. Face aux protestations, il avait toutefois réintégré l'ancien Directeur général de la RTI. Le Président Gbagbo a assuré qu'il entendait continuer à collaborer avec le Président Mbeki en vue de résoudre toute question litigieuse en suspens dans le cadre du processus de paix. Il n'a pas manqué de dénoncer à nouveau le comportement des « rebelles », à savoir les Forces Nouvelles, qui constituerait le principal obstacle à la paix, considérant que ceux-ci cherchaient le moindre prétexte pour faire que le processus de paix serve d'autres objectifs que les objectifs prévus.

15. Les échanges au sein du Conseil ont fait ressortir les points préoccupants suivants : i) l'article 35 et la proposition de référendum; ii) l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité des Nations Unies; iii) le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion; et iv) l'instauration d'un climat politique et sécuritaire propice à l'application des mesures de paix. Certains responsables ont exhorté le Président Gbagbo à ne pas organiser de référendum sur l'article 35 et à promulguer le texte adopté répondant ainsi aux appels de ceux qui souhaitaient laisser ouvertes d'autres possibilités que l'approche strictement constitutionnelle ou juridique. Quoiqu'il en soit, il ressortait des échanges qui ont eu lieu au sein du Conseil, que l'on se préoccupait d'une manière générale de ce qui pourrait être fait pour développer une approche politique de la question.

16. Pour ce qui est de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité, les responsables ont cherché à obtenir des garanties quant aux moyens d'en assurer le respect et l'application. Le Président Gbagbo a déclaré que ce qui préoccupait son gouvernement c'était de savoir comment mettre fin aux mouvements d'armes à destination des « rebelles », en particulier aux frontières ouest et nord de la Côte d'Ivoire qui sont communes avec les zones sous le contrôle des Forces Nouvelles.

17. En ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, le refus systématique des Forces Nouvelles est qualifié d'inquiétant par tous. D'une part, en dépit de leurs préoccupations légitimes pour ce qui est des garanties de sécurité, les Forces

Nouvelles ont été priées de coopérer et de faire preuve de souplesse dans leur approche. Le Président Mbeki a été instamment invité à user de tous les moyens de pression possibles pour les persuader d'amorcer le processus comme il était prévu avec l'aide de la CNDDR. D'autre part, on s'efforçait également de convaincre le Président Gbagbo et les FANCI de tout faire pour instaurer des conditions qui permettent de dissiper la méfiance profonde qui règne entre les différents protagonistes et belligérants. Les responsables soutenaient dans l'ensemble la proposition de négociation du Président Mbeki visant à fixer un nouveau calendrier pour amorcer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

18. Sur le plan de l'environnement politique et sécuritaire, les responsables ont souligné qu'il était capital de rétablir la confiance en interdisant les médias de la haine, en démantelant les milices et en favorisant la liberté de la presse ainsi que l'accès pour tous à l'information sur l'ensemble du territoire national. Ce sont là les conditions indispensables si l'on veut garantir solidement la réconciliation nationale dans la tolérance et le respect des droits de l'homme.

19. Les responsables ont souligné le rôle croissant joué par l'ONUCI, conformément à son mandat, dans le renforcement de la sécurité. Toutefois, une augmentation considérable de ses effectifs ne pourra se faire sans ressources nouvelles et supplémentaires. La mise en place de patrouilles conjointes avec les FANCI dans certains quartiers d'Abidjan et de ses banlieues est un bon début. La priorité immédiate consiste à garantir des conditions de sécurité raisonnables pour que le Gouvernement de réconciliation nationale puisse recommencer à fonctionner.

20. La Mission entreprise par le Président Mbeki et sa feuille de route ont obtenu l'assentiment et l'approbation de tous lors des échanges. Il lui a été donné toute latitude pour poursuivre sa mission et pour modifier le calendrier, autant qu'il serait faisable, afin de garantir le respect et l'exécution du Programme de travail par tous les acteurs politiques. Il fallait allonger les délais pour qu'il soit possible de faire avancer le programme législatif et le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, de remettre en marche le Gouvernement de réconciliation nationale et d'instaurer un climat et des conditions propices au rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.

21. Les termes du communiqué final publié à l'issue du Sommet (joint au présent document en anglais et en français) traduisent l'accord global entre les responsables. Ce communiqué s'inspire essentiellement du programme ou plan d'action du Président Mbeki; y sont précisées les mesures demandées pour la mise en œuvre de la feuille de route vers la paix. On notera attentivement qu'au paragraphe 12 de ce communiqué, le Conseil de sécurité des Nations Unies est prié de reporter l'entrée en vigueur des sanctions individuelles envisagées au titre des paragraphes 9 et 11 de sa résolution 1572 (2004), en date du 15 novembre 2004, afin de permettre aux parties ivoiriennes de faire la preuve de leur volonté d'appliquer les propositions présentées dans le Plan Mbeki.

22. Il convient également de souligner la proposition formulée au paragraphe 15 qui précise que « le Président Mbeki sera assisté de l'Envoyé spécial du Président de l'Union africaine, du Groupe de suivi créé par l'Accord d'Accra III…, ainsi que du Bureau de liaison de l'Union africaine à Abidjan, lequel devrait être renforcé en conséquence… ».

Programme législatif

23. Le lundi 20 décembre 2004, la Commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, le projet de loi organique sur l'organisation d'un référendum. Les groupes parlementaires de l'opposition, à savoir le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'Union pour la démocratie et pour la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) et Solidarité, ont néanmoins mis en cause le bien-fondé de l'examen de ce projet de loi, compte tenu des réserves qu'ils avaient émises sur le principe ou la nécessité politique d'organiser un référendum sur l'article 35. Selon l'opposition, l'adoption de ce projet de texte n'était pas urgente et il y avait d'autres questions importantes à aborder, telles que la réunification du pays et le processus d'identification. Le 23 décembre 2004, l'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi par 108 voix contre, 89 abstentions et un bulletin nul. Cependant, la Constitution ivoirienne prévoit que tout projet de texte législatif sur l'organisation d'un référendum peut être à nouveau présenté dans un délai de trois mois.

Fonctionnement du Gouvernement de réconciliation nationale

24. Au cours de la période considérée, il a été impossible de persuader les ministres des Forces Nouvelles de revenir au Gouvernement, malgré les efforts inlassables déployés par le Premier Ministre. Parmi les raisons invoquées pour justifier ce refus, les Forces Nouvelles ont insisté sur l'obtention de garanties totales pour leur sécurité à Abidjan.

IV. Conclusion

25. Depuis le Sommet du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine et la dernière réunion de la mission Mbeki en Côte d'Ivoire, le 11 janvier 2005, toute l'attention est fixée sur le Président Mbeki qui doit poursuivre ses consultations et définir le nouveau calendrier pour la mise en œuvre du programme législatif et du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, et pour la communication par l'Union africaine de son rapport sur le report des sanctions individuelles au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, qui en décidera. Au stade actuel, le succès de la mission Mbeki dépend largement de la période de grâce dont il continuera de bénéficier dans les mois à venir de la part des forces politiques ivoiriennes, lesquelles manœuvrent toujours pour conserver des positions avantageuses, dans la perspective d'imminentes élections. Dans l'accomplissement de cette tâche particulièrement délicate et difficile, le Président Mbeki doit pouvoir compter sur l'appui sans réserve et soutenu de la communauté internationale, pour la bonne exécution du Plan de paix.

Au nom du Groupe :
L'Ambassadeur,
Président
(*Signé*) Raph **Uwechue**

Le 15 janvier 2005